



Numéro de l'acte	2019-102- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

QUESTION N°2019-102

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Politique de l'eau et de l'assainissement : présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la CAPSO

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Président d'un EPCI compétent en la matière est tenu de présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et qualité du service public de l'eau potable. Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion du service public de l'eau potable, disposition inscrite dans la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du service de l'assainissement doit être transmis dans un délai de 9 mois et mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants. Cette mise à disposition doit se faire à la mairie ou au siège de la CAPSO dans les quinze jours suivant la présentation du rapport devant le conseil communautaire. Les communes destinataires du rapport doivent présenter celui-ci dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Un exemplaire doit être également envoyé au préfet pour information, ainsi qu'à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Conformément au décret n°2007-675 du 7 mai 2007 pour l'application de l'article L.2224-5 modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité d'eau potable rend compte de l'exercice écoulé en intégrant des indicateurs de performance applicables à l'ensemble des services publics d'eau et d'assainissement.

Il est à noter que les indicateurs repris dans le tableau suivant ne traitent pas le service de l'eau potable pour les communes membres de NOREADE et du SIDEALF.

Tableau des indicateurs de performance pour l'année 2018 :

	Contrat Urbain	Contrat Rural	Contrat Aire-Wittes	Régie CAPSO
Nombre d'abonnés	23 681	4 947	5 101	9 013
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,27%	0,10%	0,05%	0,05%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7,9 ans			22,4 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,2%	0,85%	3,08%	15,56%
Taux de réclamations	0,08%	1,38%	7,84%	7,18%
Taux de conformité des prélèvements ARS				
<u>Bactériologique</u>	100%	100%	99,5%	100%
<u>Physico-chimique</u>	100%	100%	97,3%	96,74%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (sur 120 pts)	100	80	95	58
Rendement du réseau de distribution	82,8%	82,9%	72,65 %	75,24%
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	5,45	1,42	4,64	3,19
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	5,3	1,42	4,44	3,19
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	80	NC	80%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés	1,69	NC	8,75	3,46%

Taux de respect du délai d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	100%	92%	83%	100%
--	------	-----	-----	------

Evolutions des tarifs de la facture d'eau :

	Pour 120 m3	Contrat Urbain				Contrat Rural			
		au 1/01/18		au 1/01/19		au 1/01/18		au 1/01/19	
		Volume	Tarif	Montant	Tarif	Montant	Tarif	Montant	Tarif
Part Délégitaire			141.95		87		164.58		132.72
Abonnement			52.26		52		52.26		52
Consommation	0-32	0,4582	14,66	0.2	6.4	0.6224	9.96	0.4578	14.65
	33-150	0,8526	75,03	0.325	28.6	0.9873	102.68	0.7508	66.07
	>150	0,9472	0	0.87	0	0.8270	0	1.3276	0
Part Collectivité			64.90		119.52		63,90		84.80
Abonnement			0		0		0		0
Consommation	0-32			0.82	26.24			0.67	21.44
	33-150			1.06	93.28			0.72	63.36
	>150			0.6	0			0.1	0
		0.5408	64.90			0,5325	63,9		
Total en € HT			206.85		206.52		228,48		217.52
Redev. Agence de l'Eau		0.09	10.8	0.09	10.8	0,0877	10,524	0,0877	10,524
TVA			5.5%		5.5%		5,5%		5,5%
Total en € TTC pour une consommation de 120m3/an			229.62		229.27		252,15		240.59

	Pour 120 m3	Contrat Aire				Contrat Wittes			
		au 1/01/18		au 1/01/19		au 1/01/18		au 1/01/19	
		Volume	Tarif	Montant	Tarif	Montant	Tarif	Montant	Tarif
Part Délégataire			139,40		141.66		139.4		141.66
Abonnement			42,32		43.26		42.32		43.26
Consommation	120 m3	0.809	97,08	0.82	98.4	0.809	97.08	0.82	98.4
Part Collectivité			44,40		48		40,80		48
Abonnement			0		0		0		0
Consommation	120 m3	0.37	44,40	0,40	48	0,34	40,80	0,40	48
Total HT			183,80		189.66		180,20		189.66
Redev. Agence de l'Eau	120 m3	0,081	8,568	0.071	8,52	0.109	13.08	0.071	8,52
TVA			5,5%		5,5%		5,5%		5,5%
Total en € TTC pour une consommation de 120m3/an			202.94		209.08		203.91		209.08

Le Conseil Municipale, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel sur le prix et qualité du service public de l'eau potable.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.